



MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale/greffière trésorière de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 152 du Code municipal, vous êtes convoqués à une Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue lundi le seizième (16e) jour du mois d'octobre deux mille vingt-et-trois à 18h00, au Centre communautaire Albert-Santerre, situé au 857, chemin St-Ignace à Saint-Ignace-de-Stanbridge. Il y sera pris en considération les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

2. ORDRE DU JOUR

3. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 02 OCTOBRE 2023

4. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION

4.1 COMPTES À PAYER

5. SERVICES PUBLICS

5.1 RAPPORT D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'UNE DALLE COUVERTE AU CENTRE COMMUNAUTAIRE ALBERT SANTERRE

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. CLÔTURE DE LA SESSION ORDINAIRE

QU'en vertu de l'article 153, seuls les sujets mentionnés au présent avis seront traités, à moins du consentement unanime des membres du conseil s'ils sont tous présents.

DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE DOUZIÈME JOUR D'OCTOBRE DEUX MILLE VINGT-ET-TROIS.

Sophie Bélair Hamel
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Certificat de publication

Par la présente, Sophie Bélair Hamel, directrice générale/greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché le 12 octobre 2023 l'avis public ci-haut mentionné aux endroits requis.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 octobre 2023.

Sophie Bélair Hamel
Directrice générale/greffière-trésorière